

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020
N°36/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE SIX JUILLET,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM A., ARRAR P., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PROCACCI T., RIOU M., SELVE M., VITINGER G

PROCURATIONS : BARET E à CATTANI JL., BOFFELI Y à CATTANI JL., CHAUMONT L. à ARRAR P., MOLLARD N. à RIOU M., SANCHEZ D. à T. PROCACCI, SERRAILLE J. à DIETRICH F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandrine CADORET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**FINANCES : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES EN LEDS DANS PLUSIEURS
BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur Francis DIETRICH, Maire, présente au Conseil municipal le projet de remplacements des luminaires par des leds 2020, susceptibles de bénéficier de plusieurs subventions.

L'opération consiste en le remplacement des luminaires actuels par des luminaires à leds pour l'éclairage du centre de loisirs sans hébergement La Tour des Quatre Saisons, de la salle polyvalente Emile Zola, du hall et des salles annexes à la salle de spectacle Navarre, du gymnase communal et des ateliers des services techniques municipaux.

Le projet a été validé par le Conseil Municipal et inscrit au budget primitif 2020 pour un montant de 54 000 € TTC.

Le coût des travaux a été estimé à 42 315.04 € HT, soit 50 778.05 € TTC. Une consultation sera effectuée pour affiner ce chiffrage et passer commande.

Le plan de financement prévisible s'établirait comme suit :

Dépense	42 315.04 € HT
Recettes	42 315.04 € HT
- DSIL (préfecture)	10 578.76 € HT
- Département	9 520.88 € HT
- Région	12 694.51 € HT
- Autofinancement	17 983.89 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De valider le plan de financement du projet
- De solliciter une subvention les partenaires énoncés pour leur participation d'un pourcentage total de 77.5% du montant HT de l'opération.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet et son plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à demander les subventions aux partenaires énoncés et à signer toutes les pièces afférentes

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 07 juillet 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

